



LANGAN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

Le 25 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie  
- 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence  
de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le  
mercredi 19 août 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia,  
GAUPLÉ Olivier, GODAL Claire, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET  
Thierry, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, MOISY Nicolas

**Excusé ayant donné procuration :** LE BERRE Erwan à LE TENNIER Yvan, ODYE  
Martine à CHICOUENE Cécile, PAILLOUX Fabrice à JOLIVET Thierry

**Excusé sans procuration :** ROBERT Gaëlle

**Secrétaire de séance :** CHICOUENE Cécile

### 2026-050 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - ADJOINT TECHNIQUE À 28.44H

**Rapporteur :** JOLIVET Thierry

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3

Conformément aux dispositions en vigueur, il appartient au Conseil municipal de fixer les  
effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, notamment en matière de  
création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire des postes.

Toute modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10 %, et plus  
particulièrement lorsqu'elle a une incidence sur l'affiliation à la CNRACL, est soumise à l'avis  
du Comité social territorial sollicité ce 24 qui sera rendu le 24 septembre.

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires  
et de l'entretien des locaux, de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint  
technique territorial ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, à compter du 1er septembre 2026 :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 25,29 heures ;
- de créer simultanément un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28,44 heures.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité , le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois à compter du 1er septembre 2026.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 août 2026

La présidence de séance,  
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,  
Cécile CHICOUENE